

Ce protocole s'aligne sur les directives et les principes émis par les autorités en matière de santé publique au moment de la rédaction, mais pourrait être révisé pour répondre aux circonstances et aux conditions changeantes entourant la COVID-19, ainsi qu'aux directives mises à jour par les autorités en matière de santé publique.

Étant donné que les copies imprimées ne sont pas contrôlées, il incombe aux utilisateurs de s'assurer qu'ils ont la version la plus récente.

1 Protocole sur l'autoévaluation préalable à l'accès

À propos de ce protocole

Ce protocole fournit une autoévaluation quotidienne de la COVID-19 pour les travailleurs à effectuer avant de commencer leur quart de travail à l'installation.

Chaque secteur d'exploitation doit élaborer des directives propres à l'installation afin d'opérationnaliser ce qui précède, le cas échéant, et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de leurs autorités en matière de santé publique locales à moins que des exemptions aient été accordées.

Remarque : Tous les termes clés utilisés dans le présent document sont définis dans le COV19-00014 - Protocole de terminologie liée à la COVID-19 – COV19-00014.

1.1 Exigences en matière d'autoévaluation préalable à l'accès

Exigences pour les travailleurs

Les travailleurs sont responsables de ce qui suit :

- 1.1.1 Surveiller de près leur santé, ce qui comprend la température (dans la mesure du possible) et les symptômes respiratoires.
- 1.1.2 Effectuer l'autoévaluation avant de se rendre à une installation ou de commencer leur quart de travail à l'installation afin de déterminer s'ils sont aptes au travail.

Exigences pour les leaders

Les leaders sont responsables de ce qui suit :

- 1.1.3 Communiquer avec leurs travailleurs pour s'assurer que leur évaluation est effectuée quotidiennement et qu'ils sont aptes au travail.

Remarque : Lorsque cela est possible, les secteurs d'exploitation peuvent mettre en œuvre le Protocole de prise de la température comme mesure de protection additionnelle pour les travailleurs qui se rendent aux installations de Suncor.

**Questions
d'autoévaluation**

Répondez aux questions d'autoévaluation suivantes :

1. Faites-vous de la fièvre (38 degrés Celsius/100,4 degrés Fahrenheit ou plus), éprouvez-vous des symptômes respiratoires comme la toux, l'essoufflement ou la difficulté à respirer ou d'autres symptômes de la COVID-19 décrits par votre autorité en matière de santé publique locale?
2. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions :

1.1.4 VOUS NE DEVEZ PAS VOUS RENDRE AU TRAVAIL

- 1.1.5 Avisez votre leader et envoyez un courriel à askhealth&wellnesssiteservices@suncor.com.

Remarque :

1. Contact étroit. Consultez le COV19-00014 - Protocole de terminologie liée à la COVID-19 – COV19-00014 pour connaître les définitions.
 2. Les travailleurs qui demeurent dans les camps doivent également appeler au numéro local qui leur a été fourni dans le cadre du protocole propre à l'installation pour signaler les symptômes potentiels de COVID-19.
-

1.2 Dérogations

**Processus relatif
aux dérogations**

Si une installation déroge de ce protocole pour des raisons qui lui sont propres, celle-ci effectuera tout d'abord une évaluation de risque, en collaboration avec un expert technique, au besoin, et fournira les résultats par écrit au v.-p. de l'installation afin d'obtenir son approbation.

2 État des révisions

Rév.	Date	Lieu	Sommaire des changements
4.0	10 avril 2020	Document entier	<p>Changement de nom de Protocole sur la prévention de la COVID-19 - COV19-00001 puisque le document initial a été divisé en deux documents pour plus de clarté.</p> <p>Ce document est maintenant axé sur les renseignements relatifs à l'autoévaluation préalable à l'accès.</p> <p>Les renseignements sur la distanciation physique se trouvent désormais dans le document COV19-00023.</p> <p>Des reformulations mineures ont été apportées aux exigences pour plus de clarté</p> <p>Déplacement de contenu dans le modèle de protocole mis à jour.</p>